



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 février 2023
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023

5-9 juin 2023, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2023**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2023
(30 janvier-3 février 2023)**

	<i>Page</i>
2023/1 Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021	2
2023/2 Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	3
2023/3 Rapport du Groupe de travail sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	4
2023/4 Exposé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention complet, l'utilisation des réserves et les investissements à impact à l'UNOPS	4
2023/5 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023	7



2023/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2021 ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration de ces entités déploie en ce sens ;

3. *Demande* au PNUD, au FENU, au FNUAP et à l'UNOPS d'expliquer, dans leurs rapports sur les recommandations issues des audits, les effets des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne la culture institutionnelle ;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend note de* l'engagement du PNUD d'intégrer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans sa nouvelle stratégie en matière d'achats conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière, et prend note également de sa volonté de rendre publique cette stratégie pour garantir une transparence totale ;

5. *Prie* le PNUD de continuer à réfléchir aux questions qui pourraient avoir une incidence sur l'application des principes généraux relatifs aux achats (à savoir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité et la transparence, une mise en concurrence internationale effective et l'intérêt du PNUD) énoncés dans son règlement financier et ses règles de gestion financière ;

6. *Note* que les constatations et recommandations formulées à l'issue de l'audit du dispositif interne de contrôle financier du PNUD reviennent régulièrement dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes ces dernières années et que celui-ci a choisi de réitérer une recommandation de 2018 concernant la nécessité de renforcer ce dispositif, et invite le PNUD à mettre davantage l'accent sur les mesures destinées à renforcer les dispositifs internes de contrôle financier ;

7. *Prend note* des recommandations formulées de longue date par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la prévention de la fraude et salue les résultats récemment obtenus à cet égard par le PNUD, tout en encourageant celui-ci à poursuivre ses efforts pour renforcer son action dans ce domaine ;

En ce qui concerne le FNUAP :

8. *Prend acte* du taux élevé d'application des recommandations par le FNUAP au cours des trois dernières années écoulées ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

9. *Note avec beaucoup d'inquiétude* l'« observation » du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 portant sur l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i)

et prie instamment l'UNOPS d'accélérer la mise en œuvre de toutes les recommandations figurant dans le rapport ;

10. *Note avec inquiétude* la constatation relative aux faiblesses des procédures de prise de décision, de gestion et de contrôle interne suivies dans le cadre des projets « We Are the Oceans » et « Ocean Generation » et encourage vivement l'UNOPS à mettre en place un mécanisme de contrôle du respect des règles et du principe de responsabilité pour éviter que de tels problèmes ne se présentent à nouveau ;

11. *Note* la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant le recours important aux contrats de vacataire et encourage l'UNOPS à veiller à ce que tous les postes dont les fonctions consistent notamment à exercer des « activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies » soient occupés par des fonctionnaires et à limiter autant que possible le recours aux contrats de vacataire.

3 février 2023

2023/2

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/8) et la réponse de l'administration à cet égard (DP/2023/9) :

1. *Prend note* de l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté et de la réponse de l'administration ;

2. *Se félicite* de la nature formative de l'évaluation ainsi que de ses résultats, conclusions, recommandations et enseignements, qui font état de la contribution et du rôle importants du PNUD en ce qui concerne l'engagement pris de ne laisser personne de côté ;

3. *Prie instamment* le PNUD de prendre rapidement davantage de mesures pour aider les plus défavorisés en premier, développer une approche systémique et renforcer l'intersectionnalité ;

4. *Prie* le PNUD de continuer à élaborer des orientations et des outils fondés sur des éléments factuels afin de renforcer les capacités du personnel en adoptant des approches intersectionnelles lors de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes de développement ;

5. *Exhorte* le PNUD à continuer de promouvoir le programme visant à ne laisser personne de côté axé sur des démarches tournées vers l'avenir afin de faire progresser l'équité, l'égalité et la non-discrimination, notamment grâce à l'intersectionnalité ;

6. *Exhorte également* le PNUD à élargir ses partenariats avec des acteurs non gouvernementaux afin de favoriser l'exécution de ses programmes de pays et de son plan stratégique, en particulier à l'échelon national ;

7. *Exhorte en outre* le PNUD à continuer d'envisager l'intégration des principes consistant à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés en premier dans ses stratégies de mobilisation des ressources et dans l'allocation des ressources, en gardant à l'esprit les critères multidimensionnels, tout en sachant qu'un financement adéquat, souple et prévisible permet au PNUD de prendre en compte ces

principes de manière plus cohérente et plus équilibrée dans ses activités de programme.

3 février 2023

2023/3

Rapport du Groupe de travail sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2022/13 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et la réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3i ») ;
2. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe de travail créé en application de la décision 2022/13 (DP/OPS/2023/2) dont il remercie les membres de lui avoir communiqué en temps utile ce document détaillé ;
3. *Prend note* des conclusions du Groupe de travail en réponse aux recommandations formulées par KPMG dans le rapport et réaffirme sa décision 2022/24 sur les deux examens indépendants effectués par KPMG ;
4. *Rappelle* ses décisions 2022/13 et 2022/24 et se félicite de la coopération entre le Groupe de travail et l'administration de l'UNOPS ;
5. *Réaffirme* le paragraphe 11 de sa décision 2022/24 concernant la nécessité d'examiner plus avant les recommandations que KPMG lui a adressées à l'issue de ses examens indépendants de la structure de gouvernance de l'UNOPS ;
6. *Décide* de dissoudre le Groupe de travail établi en application des dispositions du paragraphe 10 de sa décision 2022/13.

3 février 2023

2023/4

Exposé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention complet, l'utilisation des réserves et les investissements à impact à l'UNOPS

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne la redéfinition du Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 et la feuille de route pour le processus d'examen spécial à mi-parcours :

1. *Prend acte* de la note d'information DP/OPS/2023/CRP. 2, qui présente le cadre pour la redéfinition du Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 et la feuille de route pour le processus d'examen spécial à mi-parcours ;
2. *Prie* l'UNOPS de poursuivre les préparatifs de l'examen spécial à mi-parcours et la redéfinition du Plan stratégique pour 2022-2025, selon la proposition figurant dans la note d'information ;

En ce qui concerne l'avenir de l'Initiative S3i et des investissements à impact et le financement mixte à l'UNOPS :

3. *Prend acte* de la note d'information DP/OPS/2023/CRP.1 sur le rôle de l'UNOPS dans le financement mixte et le financement à impact, comme demandé dans la décision 2022/24 ;

4. *Prie* l'UNOPS d'organiser un exposé informel en mode hybride, avant la consultation informelle sur le processus d'examen spécial à mi-parcours, au plus tard d'ici la fin février 2023, pour communiquer des informations complémentaires sur les éléments de financement innovant, de financement mixte et de financement à impact du portefeuille de projets de l'UNOPS, sur la base de l'analyse multiforme du portefeuille et de la capacité organisationnelle actuelle ;

5. *Se félicite* que l'UNOPS ait mis en œuvre sa décision 2022/24 visant à suspendre toute forme de financement d'investissements à impact direct et souligne la nécessité de se recentrer sur le mandat initial de l'UNOPS, qui est de fournir des compétences techniques en matière d'infrastructure et de gestion des achats et des projets ;

6. *Réaffirme et souligne* que l'UNOPS n'a pas de mandat en matière de programmes et qu'il s'agit d'une entité des Nations Unies qui obéit à la demande et fournit des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, conformément au mandat qui lui a été confié à l'origine ;

7. *Déconseille* à l'UNOPS de lancer tout nouveau projet dans le domaine du financement innovant, mixte ou à impact tant que le Plan stratégique redéfini pour 2022-2025 n'a pas été approuvé ;

8. *Prie* la direction de l'UNOPS de mettre en œuvre sans délai toutes les recommandations et mesures relatives à l'Initiative S3i qui sont énoncées dans le plan d'intervention complet et n'ont pas encore été appliquées, et de s'employer à abandonner progressivement l'Initiative ;

En ce qui concerne le plan d'intervention complet :

9. *Accueille avec satisfaction* le plan d'intervention complet établi pour donner suite aux recommandations issues des deux examens indépendants effectués par KPMG, tel que présenté sur la plateforme de suivi en ligne accessible au public, conformément à la décision 2022/24 ;

10. *Prie* l'UNOPS de mettre à jour son plan d'intervention complet en précisant la hiérarchisation des priorités, le calendrier d'exécution et le coût de toutes les mesures en suspens, de transposer ces données dans l'outil de suivi en ligne et de l'informer de l'achèvement de ces opérations à l'occasion des exposés mensuels ;

11. *Rappelle* qu'il a demandé dans la décision 2022/24 que lui soient présentés des exposés mensuels sur l'état de la mise en œuvre de ses décisions et des recommandations issues des examens de KPMG jusqu'à la session annuelle de 2023, et prie l'UNOPS de continuer à organiser des exposés mensuels jusqu'à la première session ordinaire de 2024 ;

12. *Décide* d'inscrire le plan d'intervention complet à l'ordre du jour de chacune de ses sessions pendant toute la période de son exécution, en tant que question appelant une décision ;

13. *Rappelle* ses décisions 2022/21 et 2022/24 dans lesquelles il prie l'UNOPS de prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre de son mandat pour recouvrer tous les fonds et assurer la pleine application du principe de responsabilité, y compris la responsabilité individuelle, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et prie l'UNOPS de lui communiquer, d'ici à la session annuelle de 2023, y compris dans des exposés confidentiels, toute information complémentaire sur les progrès et les coûts associés au recouvrement des fonds liés à l'Initiative S3i ;

En ce qui concerne les réserves de l'UNOPS et leur utilisation :

14. *Rappelle* sa décision 2022/13 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;

15. *Réaffirme* que tous les investissements organisationnels et les autres dépenses nécessaires pour maintenir l'UNOPS en adéquation avec ses objectifs devraient être inclus dans l'exercice biennal approuvé par le Conseil d'administration ;

16. *Prie* l'UNOPS de fixer dorénavant ses frais pour être sûr de disposer des moyens financiers nécessaires au maintien du niveau de la réserve opérationnelle minimale et à la réalisation de tout investissement organisationnel, selon les prévisions budgétaires biennales, tout en éliminant les réserves accumulées en sus de la réserve opérationnelle minimale et, à cet égard, demande qu'un exposé informel sur les ajustements apportés au modèle de recouvrement des coûts de l'UNOPS soit présenté avant la session annuelle de 2023 ;

17. *Décide* d'approuver l'allocation par tranches à l'UNOPS d'un montant maximum de 35,4 millions de dollars, provenant de la réserve opérationnelle et destiné à la mise en œuvre des éléments définis dans le plan d'intervention complet, et comme spécifié dans les perspectives financières pour 2023 ;

18. *Approuve* un transfert unique immédiat de 11,8 millions de dollars, prélevés sur le montant maximum de 35,4 millions de dollars, provenant de la réserve opérationnelle et destinés à alimenter le budget de l'UNOPS, afin que, conformément aux perspectives financières pour 2023, celui-ci puisse commencer à concrétiser les éléments définis dans le plan d'intervention complet pour lesquels aucune ressource n'est prévue dans le budget ordinaire de 2023 ;

19. *Décide* de débloquer les tranches suivantes à la demande de l'UNOPS, à l'occasion d'une session formelle en 2023, sous réserve que des progrès incontestables soient réalisés dans l'exécution du plan d'intervention complet et que des informations sur l'utilisation de la tranche précédente soient communiquées ;

20. *Prie* l'UNOPS de lui communiquer des informations détaillées sur le calendrier des dépenses prévues et effectives, les progrès accomplis et les résultats obtenus grâce à ces dépenses à l'occasion des exposés mensuels et des comptes-rendus demandés au paragraphe 11 de la présente décision ;

21. *Décide* que l'UNOPS distribue aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, ses réserves excédentaires, qui équivalent au montant total des réserves accumulées duquel est retranchée la réserve opérationnelle minimale, comme établi dans la décision 2021/21 ;

22. *Prie* l'UNOPS de répartir sans délai entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, ses réserves excédentaires accumulées au 31 décembre 2021, desquelles sont retranchés 35,4 millions de dollars, au prorata des commissions de gestion versées par chaque entité contributrice par rapport au total du montant des commissions de gestion que l'UNOPS a reçues entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021 (quatre années civiles) ;

23. *Charge* l'UNOPS de donner suite à la demande formulée au paragraphe 22, étant entendu que le montant total des réserves accumulées au 31 décembre 2021, après déduction de la réserve opérationnelle minimale et de 35,4 millions de dollars, sera réparti dans son intégralité ;

24. *Décide* de prendre une décision à la session annuelle de 2023 sur la répartition entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021, sur la base

des informations complémentaires communiqués par l'UNOPS lors des exposés mensuels ou à sa demande, y compris celle de son bureau.

3 février 2023

2023/5

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2023, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2023, le 10 janvier 2023, les membres du Bureau ci-après :

Présidence :	S. E. M. Martin Kimani (Kenya)
Vice-présidence :	S. E. M. Muhammad Muhith (Bangladesh)
Vice-présidence :	S. E. M ^{me} Maritza Chan (Costa Rica)
Vice-présidence :	S. E. M. Sergiy Kyslytsya (Ukraine)
Vice-présidence :	S. E. M. Feridun Sinirlioğlu (Türkiye)

Adopté l'ordre du jour (DP/2023/L.1) et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2023 ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2022 (DP/2023/1) et celui de sa session extraordinaire de 2022 (DP/2023/2) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2023 (DP/2023/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2023 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2023 :

Session annuelle :	5-9 juin 2023
Deuxième session ordinaire :	28 août-1 ^{er} septembre 2023

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales

Pris note de la mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales ;

Point 3

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2023/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD (DP/2023/5), du FENU (DP/2023/6), du FNUAP (DP/FPA/2023/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2023/1) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ;

Point 4**Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2023/1) ;

Point 5**Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels**

Pris note du compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Débat consacré au PNUD**Point 6****Rapport sur le développement humain**

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 7**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Cabo Verde (programme commun de pays, [DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)) ; Gabon ([DP/DCP/GAB/4](#)), Nigéria ([DP/DCP/NGA/4](#)), République centrafricaine ([DP/DCP/CAF/5](#)), Sao Tomé-et-Principe ([DP/DCP/STP/4](#)) ;

États arabes : Algérie ([DP/DCP/DZA/4](#)), Liban ([DP/DCP/LBN/3](#)), Maroc ([DP/DCP/MAR/4](#)) ;

Asie-Pacifique : Népal ([DP/DCP/NPL/4](#)), pays insulaires du Pacifique (programme multipays, [DP/DSP/PIC/3](#)), République islamique d'Iran ([DP/DCP/IRN/4](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : État plurinational de Bolivie ([DP/DCP/BOL/4](#)) ; Costa Rica ([DP/DCP/CRI/4](#)) ; Équateur ([DP/DCP/ECU/4](#) et Corr.1) ; Haïti ([DP/DCP/HTI/4](#)) ; République dominicaine ([DP/DCP/DOM/4](#)) ; République bolivarienne du Venezuela ([DP/DCP/VEN/3](#))

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de la Mauritanie ([DP/2023/7](#)) et de la première prolongation de six mois du programme du Chili ([DP/2023/7/Add.1](#)) ;

Approuvé la prolongation d'un an des programmes de l'Afghanistan, du Brésil et de la Gambie (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023), la prolongation de deux ans du programme de Bahreïn (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024) et la deuxième prolongation de six mois du programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, [DP/2023/7](#)) ;

Point 8

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2023/2 sur l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/8) et la réponse de l'administration à cet égard (DP/2023/9) :

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Évaluation

Pris note de l'évaluation formative de la collaboration du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement (DP/FPA/2023/CRP.1) et de la réponse apportée par l'administration à cette évaluation.

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

États arabes : Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/7) ; Égypte (DP/FPA/CPD/EGY/11), État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/7) ; Liban (DP/FPA/CPD/LBN/5) ;

Asie-Pacifique : Népal (DP/FPA/CPD/NPL/9) ; pays et territoires insulaires du Pacifique (programme multipays) (DP/FPA/CPD/PIC/7) ; République islamique d'Iran ((DP/FPA/CPD/IRN/7) ;

Amérique latine et Caraïbes : État plurinational de Bolivie (DP/FPA/CPD/BOL/7) ; Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI.6) ; Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/8) ; Haïti (DP/FPA/CPD/HTI/7) ; République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/7) ; République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/CPD/VEN/4 et DP/FPA/CPD/VEN/4/Corr.1) ;

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Cabo Verde (programme commun de pays, DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1) ; Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/8) ; Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/9) ; République centrafricaine (DP/FPA/CPD/CAF.9) ; Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/CPD/STP.8) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de la Mauritanie et du Rwanda (DP/FPA/2023/2) ;

Approuvé la deuxième prolongation des programmes du Brésil, de la Gambie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la troisième prolongation des programmes de l'Afghanistan et de la Libye (DP/FPA/2023/2).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2023/3 sur le rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS (DP/OPS/2023/2) ;

Adopté la décision 2023/4 concernant l'exposé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention complet, l'utilisation des réserves et les investissements à impact à l'UNOPS ;

Point 12
Questions diverses

Entendu un exposé du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

3 février 2023

**PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD,
DU FNUAP ET DE L'UNOPS
SESSION ANNUELLE DE 2023
(5-9 juin 2023, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 5 juin	10 heures- 13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2023 <p style="text-align: center;">DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES</p>
		3	AUDIT INTERNE ET INVESTIGATION <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2022, et réponses de l'administration
		4	DÉONTOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2022, et réponses de l'administration
	15 heures- 17 heures	5	PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION, LES ATTEINTES ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS
		2	POINT SUR LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR REPOSITIONNER LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
Mardi 6 juin	10 heures- 13 heures		DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
		6	DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR DU PNUD ET RAPPORT ANNUEL <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2022 et sur l'avancement du plan stratégique pour 2022-2025 • Rapport du PNUD sur les recommandations de 2022 du Corps commun d'inspection <p style="text-align: center;">Annexe statistique</p>
	15 heures- 17 heures	9	PROGRAMMES DE PAYS DU PNUD ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays • Prolongation des programmes de pays
		7	ÉGALITÉ DES SEXES AU PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Mercredi 7 juin	10 heures- 13 heures	10	DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD (suite) FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2022
		11	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur
	15 heures- 17 heures	8	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation pour 2022 et observations de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD en matière de protection sociale, et réponse de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD en matière d'accès à la justice, et réponse de l'administration
Jeudi 8 juin	10 heures- 13 heures	12	DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ET RAPPORT ANNUEL <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 • Rapport statistique et financier, 2022 • Rapport sur les recommandations de 2022 du Corps commun d'inspection • Réponse du FNUAP à l'examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population effectué par le Corps commun d'inspection
		13	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la fonction d'évaluation du FNUAP pour 2022, et observations de l'administration • Évaluation de l'appui apporté par le FNUAP à la dynamique et aux données démographiques, et réponse de l'administration • Évaluation de l'appui apporté par le FNUAP aux adolescents et aux jeunes, et réponse de l'administration
	15 heures- 17 heures	14	PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays • Prolongation des programmes de pays

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Vendredi 9 juin	10 heures- 13 heures	15	<p align="center">DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS</p> <p>DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen en amont à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 • Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, redéfini
	15 heures- 17 heures	16	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions
		1	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2023 • Clôture de la session